

**ANNEXE AU PROGRAMME RÉGIONAL FEDER/FSE+ NOUVELLE-AQUITAINE  
2021/2027**

**Guide méthodologique relatif aux indicateurs**

Introduction .....	4
AXE 1: Une Nouvelle-Aquitaine qui conforte ses capacités de recherche et d'innovation, accompagne la transformation numérique et la croissance économique de son territoire, dans un objectif de développement juste et équilibré.....	7
AXE 1 – OS 1.1 « Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe » .....	7
AXE 1 – OS 1.2 « Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics » .....	10
AXE 1 – OS 1.3 « Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs » .....	13
AXE 1 – OS 1.4 « Développer des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l'esprit d'entreprise ».....	16
Axe 2 Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique.....	18
AXE 2 – OS 2.1 « Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre » .....	18
AXE 2 – OS 2.2 « Promouvoir les énergies conformément à la directive (UE) 2018/2001, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés » .....	21
AXE 2 – OS 2.4 « Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes ».....	24
AXE 2 – OS 2.5 « Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau ».....	27
AXE 2 – OS 2.6 « Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources » .....	30
AXE 2 – OS 2.7 « Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité, et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution » .....	33
AXE 3 – Une Nouvelle-Aquitaine qui soutient le développement de la mobilité propre et durable sur les territoires urbains (FEDER).....	36
AXE 3 – OS 2.8 « Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone » .....	36
Axe 4 FSE Une Nouvelle-Aquitaine qui développe son capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale pour les personnes, les entreprises et les territoires (FSE) .....	38

AXE 4 – OS 4.1 « Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, des chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et des personnes inactives, ainsi que la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale » .....	38
AXE 4 – OS 4.5 « Améliorer la qualité, l'efficacité des systèmes d'éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, notamment par la validation de l'apprentissage non formel et informel, pour favoriser l'acquisition de compétences clés dont les compétences entrepreneuriales et numériques, et en promouvant la mise en place des systèmes de formation en alternance et d'apprentissage » .....	41
AXE 4 – OS 4.7 « Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexibles pour tous en tenant compte des compétences entrepreneuriales et numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle » .....	43
Axe 5 FEDER Une Nouvelle-Aquitaine qui accompagne ses territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux et environnementaux (FEDER) .....	<del>46</del> <del>4</del> <del>4</del> <del>5</del>
AXE 5 – OS 5.1 « Mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines » .....	<del>46</del> <del>4</del> <del>4</del> <del>5</del>
AXE 5 – OS 5.2 « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines » .....	<del>48</del> <del>4</del> <del>8</del> <del>4</del> <del>7</del>
Axe 6 – Une Nouvelle-Aquitaine qui soutient le développement des infrastructures numériques .....	<del>50</del> <del>5</del> <del>0</del> <del>4</del> <del>9</del>
Axe 6 – OS 1.5 « Renforcer la connectivité numérique » (FEDER) .....	<del>50</del> <del>5</del> <del>0</del> <del>4</del> <del>9</del>
Liste des indicateurs de réalisation par OS .....	<del>52</del> <del>5</del> <del>2</del> <del>5</del> <del>1</del>
Liste des indicateurs de résultats par OS .....	<del>55</del> <del>5</del> <del>5</del> <del>5</del> <del>4</del>

## Introduction

Cet argumentaire est une annexe du Programme régional FEDER FSE+ 2021-2027 Nouvelle-Aquitaine. Ce document est destiné à expliquer le choix des indicateurs de réalisation et de résultat ainsi que la manière dont ont été déterminées les cibles intermédiaires 2024 et finales 2029. Il servira également de référence pour les modifications du programme sur la période et sera mis à jour en tant que de besoin.

Lors de la rédaction du guide méthodologique, l'autorité de gestion s'est assuré que les données à partir desquelles les valeurs de base, les valeurs intermédiaires et les valeurs cibles des indicateurs étaient fixées provenaient de sources fiables (par exemple, le système de suivi ou les statistiques officielles). Lorsque ce n'était pas le cas, les mesures nécessaires ont été prises pour garantir la qualité des données.

### **Cet argumentaire prend en références méthodologiques :**

- La guidance FEDER issue du document de travail de la Commission (SWD 2021-198 final) concernant la performance, suivi et évaluation du Fonds européen de développement régional, le Fonds de cohésion et le Fonds pour la transition équitable en 2021-2027
- Le document de travail d'octobre 2021 relative à la boîte à outil sur les indicateurs communs pour le fonds social européen FSE+
- Les référentiels nationaux élaborés dans le cadre du groupe de travail suivi et évaluation (GTSE) animé par l'ANCT et associant toutes les autorités de gestion

### **Le choix des indicateurs a été guidé par**

- La priorité donnée aux indicateurs communs de l'UE
- La représentativité des réalisations et résultats de l'Objectif Spécifique
- Dans un souci de simplification par la sélection d'un nombre restreint d'indicateurs, facilement accessibles sur la durée du programme et valorisable pour le grand public.

### **La détermination des cibles a été arrêtée en prenant en compte à la fois :**

- Les **cibles 2029** fin de programme tiennent compte :
  - Des référentiels des programmes européens 14-20 (ANCT, et PO des 3 ex-régions) et de l'action régionale sur la période précédente
  - Des enveloppes indicatives allouées par typologie d'action et des nouvelles modalités d'actions envisagées pour la période 2021-2027.
  - De la cohérence entre domaines d'intervention et forme de financement et autres catégories le cas échéant
  - [Le coûts unitaire de référence utilisé pour la fixation des cibles est le coût total de manière à neutraliser les taux d'interventions qui peuvent être variables d'un dispositif à l'autre au sein d'un même OS.](#)
- Les **cibles intermédiaires 2024** tiennent compte :
  - Du rythme prévisionnel de programmation et de réalisation suivant la nature des actions. Une cible intermédiaire 2024 qui varie entre 10 et 30% suivant la nature des actions et le rythme de réalisation et prend en compte le démarrage tardif du programme.

— La fixation des cibles intermédiaires prend en compte à la fois le cheminement financier (2 tranches annuelles réalisées en 2024, soit 2\*15%) et les délais nécessaires à la transmission des informations liées au solde des opérations.

- 
- De la durée des actions : les dépenses sont éligibles au 01/01/2021. Les actions en marché ou en subvention se déroulent sur des périodes variables de 12 mois ou pluriannuelles

Le calcul détaillé des cibles est consolidé dans un tableur de manière à faciliter l'actualisation des cibles.

#### **Les sources de données et rythme de collecte :**

- Les données sont toutes issues du système de suivi MDNA (mes démarches en Nouvelle Aquitaine) et seront fournies par les porteurs de projets ou par l'intermédiaire d'enquêtes auprès des participants pour le FSE+ dont les résultats sont également intégrés dans le système d'information.
- La collecte des indicateurs se fait en continu au rythme des justifications des opérations et du temps nécessaire à l'observation des résultats, en général, de 6 mois à un an suivant la nature des résultats attendus.

#### **Révision des objectifs :**

A noter que les objectifs peuvent être révisés à un stade ultérieur si nécessaire. L'AG peut décider de réviser ou non les objectifs sur la base :

- D'une révision liée au temps (par exemple, après 2 à 3 ans une fois que l'impact de la COVID-19 sera plus clair).
- D'une révision liée au paramètre (par exemple, si le taux de chômage annuel moyen au cours de la période 2021-2023 dépasse 3 points de pourcentage par rapport à la moyenne 2018-2020).
- Si cela est jugé nécessaire pour des questions de mise en œuvre (par exemple, en cas de dépassement/de sous-réalisation systématique, de changements/retards majeurs dans la mise en œuvre du programme, etc.).
- Dans le cadre de l'examen à mi-parcours, comme le prévoit l'article 18 du RPDC.

En l'absence de référence 2014-2020, les valeurs cibles sont proposées à partir d'hypothèses nationales ou régionales. Celles-ci pourront être revues en 2025 à la révision à mi-parcours à partir des données disponibles.

#### **Les aléas généraux :**

Il est important de signaler que différents facteurs externes sont susceptibles d'influer sur l'obtention des valeurs intermédiaires et des valeurs cibles (cf. article 17 du règlement commun). Dans ce point sont évoqués les aléas qui peuvent s'appliquer à tout type d'opération du programme. Le cas échéant, des facteurs particulièrement liés à l'O.S sont précisés dans une rubrique aléas en fin d'argumentaire pour chaque OS concerné.

Le contexte géopolitique que connaît l'Europe en ce début d'année 2022 représente un facteur pour lequel il est difficile d'entrevoir l'ensemble des conséquences à court-, moyen- et long-terme.

Exemple de facteurs devant être pris en compte :

- Effets possibles et incertitudes liées à la COVID-19 :
  - Numérisation : la possibilité d'accélérer la numérisation, lorsque les activités de présence sont remplacées par des outils en ligne, n'est pas mentionnée.
  - Groupes cibles : les changements potentiels dans les groupes cibles, qui ont une incidence à la fois sur les indicateurs de réalisation et de résultat.
- Autres facteurs susceptibles d'influencer la réalisation des objectifs :
  - La transition écologique et numérique et le besoin spécifique de requalification dans certains domaines/secteurs
  - Retards ou chevauchements dus à la coexistence de différents fonds (par exemple REACT-EU et FSE +)
  - Adoption tardive du règlement FSE + et des programmes connexes
  - Modifications du règlement, chevauchements avec les programmes nationaux modifiant les actions de sensibilisation des groupes cibles
  - Évolution de l'économie (taux d'inflation)
  - Concernant la prise en compte de l'inflation : le cout unitaire a été établi à partir du coût total sans appliquer d'ajustement pour tenir compte de l'inflation. Cependant, il faut noter que la projection en coût total est estimée sur une hypothèse d'intervention au taux maximum du programme. Ce taux d'intervention sera probablement moins élevé et générera un levier d'investissement plus important ce qui devrait compenser l'écart lié à l'inflation. A noter que la tendance à l'inflation s'annonce plus élevée sur 21/27 (5,3% sur la période précédente 14-20).

Ces facteurs externes seront à prendre en compte notamment dans le cadre de l'analyse de performance du programme, et pourront éventuellement donner lieu à ajustement des objectifs.

## AXE 1 : Une Nouvelle-Aquitaine qui conforte ses capacités de recherche et d'innovation, accompagne la transformation numérique et la croissance économique de son territoire, dans un objectif de développement juste et équilibré.

### AXE 1 – OS 1.1 « Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe »

#### Indicateurs de réalisation

ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
RCO01	Entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	341	1705
RCO02	Entreprises bénéficiant d'une subvention	Entreprises	5	24
RCO04	Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	336	1681
RCO06	Chercheurs travaillant dans des structures de recherche bénéficiant d'un soutien	Chercheurs	226	2151
RCO10	Entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	2	10

Il existe 5 actions dans cet Objectif spécifique qui peuvent être regroupées en 2 types d'actions suivant les cibles visées et les domaines d'intervention concernés :

#### **Le soutien aux structures de recherche, de transfert et d'innovation**

L'action soutient notamment l'investissement dans actifs fixes ou incorporels des centres de recherche et de l'enseignement supérieur (catégories 4 et 6) et dans le domaine transfert, et coopération (catégorie 28)

La cible de l'intervention est définie en termes de **chercheurs travaillant dans des structures de recherche et de transfert bénéficiant d'un soutien** (RCO06)

- L'objectif pour 2029 est de toucher au moins 2151 chercheurs sur la période, cible basée sur l'hypothèse d'accompagner :
  - o Dans le cadre des programmes structurants des labos et des projets de R& D collaboratifs, au moins 2016 chercheurs des centres de recherche. Cette cible est basée sur l'hypothèse d'un coût moyen de 31000 € d'investissement par chercheur travaillant dans les structures soutenues (source référence 2014-2020) et pour un montant total de 79,1M€ en tenant également du risque de doublons sur ces deux types d'action.
  - o Et au moins 9 centres techno accompagnés avec un effectif moyen de 15 chercheurs soit un total de 135 chercheurs sur la période pour un montant total d'investissement de 50M€ (source : panorama de CT de la Région)

Ces deux champs d'action recouvrent 2/3 des dotations UE et de l'investissement total de l'objectif spécifique

- En ce qui concerne les jalons pour 2024, on suppose que les progrès de l'action s'élèveraient à près de 10,5 % des objectifs finaux fixés sur la base de l'allocation pour 2021-2027 (soit  $10,5\% * 2151 = 226$  chercheurs)

### **Le soutien direct ou indirect à l'innovation dans les entreprises**

L'action soutient notamment les activités de recherche et d'innovation collaboratives pouvant impliquer les grandes entreprises (catégorie 10) avec un financement total estimé à 29,9 millions d'euros (dont 40% UE) et le soutien aux pôles d'innovation, entreprises, organismes de recherche, autorités publiques et réseaux d'entreprises bénéficiant principalement aux PME (catégorie 26) avec un financement total estimé à 16,8 millions d'euros (dont 60% UE)

- La cible de l'intervention est définie en termes **d'entreprises bénéficiant d'un soutien** (RCO01).
- L'objectif 2029 pour RCO01 est fixé à au moins 1705 entreprises décliné en 2 cibles suivant les modalités d'aide et est basé :
  - RCO02 Entreprises bénéficiant d'une subvention  
Pour l'aide directe aux entreprises sur l'hypothèse d'un investissement
    - De 2.13M d'euros par projet de RDI pour des grandes entreprises (c'est-à-dire  $30 \text{ millions} / 2,13 = 14$  entreprises).
    - De 1M€ euros par projet (c'est à dire  $10 \text{ millions} / 10 = 10$  entreprises) dans le cadre des projets collaboratifs labo / PME.  
Soit un total de 24 pour l'indicateur RCO02
  - RCO04 Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier  
Pour l'aide indirecte sur l'hypothèse d'un investissement de 10000 euros par entreprise (c'est à dire  $16,8\text{M€} / 10000\text{€} = 1681$  PME) soit un total de 1681 Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier
  - Le RCO03 n'a pas été retenu car non pertinent : le PO ne prévoit pas de mobiliser d'instruments financiers sur l'Objectif spécifique 1.1
- En ce qui concerne les jalons pour 2024, on suppose que les progrès de l'action s'élèveraient à 20 % des objectifs finaux fixés sur la base de l'allocation pour 2021-2027 (soit  $20\% * 1705 = 341$  entreprises)



En complément, il est proposé de suivre l'indicateur RCO10 entreprises coopérant avec des organismes de recherche :  
 Cet indicateur renvoie au nombre de projets collaboratifs soutenus et est donc lié à l'indicateur RCO02 sur cette action soit 10 entreprises

### Indicateurs de résultat

ID [5]	Indicateur	Unité de mesure référence	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données [200]
RCR102	Emplois de recherche créés dans entités bénéficiant d'un soutien	Emplois	0	2021	224	MDNA

Pour ces deux types d'action, les investissements dans les structures de recherche et de RDI dans les entreprises **renforceront les emplois de recherche créés dans des entités bénéficiant d'un soutien (RCR102)**

- L'objectif 2029 pour le RCR102 est estimé à 224 et est basé sur l'hypothèse d'une création :
  - D'un emploi de chercheur pour 465000 € d'investissement (références 2014-2020) soit dans les structures de recherche 134 chercheurs pour 50M€ d'investissement et pour les PME 36 chercheurs pour 16,6M€ d'investissement
  - D'un emploi de chercheur par an (\*6 ans) dans les 9 centres de technologie soutenus soit 54 chercheurs pour 50M€ d'investissement

Ces deux champs d'action recouvrent 2/3 des dotations UE et de l'investissement total de l'objectif spécifique

### Aléas :

Les principaux aléas spécifiques à cet OS :

- L'articulation avec les autres parties prenantes sur les investissements publics et les projets de recherche collaboratifs
- Le décalage des projets d'investissements dans le temps
- La durée longue des projets de recherche qui doivent être compatibles avec les échéances du programme
- L'atteinte des résultats dépendra aussi de la dimension des projets soutenus

## AXE 1 – OS 1.2 « Tirer parti des avantages de la numérisation au bénéfice des citoyens, des entreprises, des organismes de recherche et des pouvoirs publics »

### Indicateurs de réalisation

ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
RCO01	Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont : micro, petites, moyennes, grandes)	Entreprises	300	1 002
RCO02	Entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	19	64
RCO04	Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	281	938
RCO14	Organismes publics bénéficiant d'un soutien pour le développement d'applications et d'usages numériques	Organismes publics	3	13

Cet objectif spécifique comprend 2 grands types d'action correspondant :

- Au numérique au bénéfice des entreprises (en lien avec les domaines 13-15)
- Au numérique au service des citoyens et des services publics (en lien avec les domaines 16-17-19)

Ces deux actions donnent lieu à deux cibles distinctes :

- **RCO01** : Pour les actions vers les entreprises la cible de l'intervention est définie en termes **d'entreprises bénéficiant d'un soutien** (RCO01).
  - L'objectif 2029 pour RCO01 est fixé à au moins 1002 entreprises et est basé avec intervention moyenne UE de 60% :
    - RCO02 Sur l'hypothèse de 64 entreprises bénéficiaires en aide directe par un investissement moyen de 134000 euros concernant des projets de transformation numérique
    - RCO04 Sur l'hypothèse de 938 entreprises bénéficiaires en aide indirecte dont 400 pour un diagnostic numérique (4000 € en moyenne) et 538 bénéficiaires d'actions collectives (1500 € en moyenne)
  - En ce qui concerne les jalons pour 2024, on suppose que les progrès de l'action s'élèveraient à 30 % des objectifs finaux fixés sur la base de l'allocation pour 2021-2027 (soit 30 % \* 1000 = 300 entreprises)

- **RCO14** : Pour les actions vers les citoyens et services public, la cible de l'intervention est définie en termes **d'organismes publics bénéficiant d'un soutien pour le développement d'applications et d'usages numériques (RCO14)**
  - Pour 2029 le nombre d'organismes pouvant bénéficier de la mesure est estimé à 13.
  - Cible intermédiaire 2024 : 3 (cible basée sur 30 % des objectifs)

### Indicateurs de résultat

ID [5]	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)	Source des données	Remarques
<a href="#">RSR06</a>	<a href="#">Population régionale en capacité d'accès au service numérique</a>	<a href="#">Population</a>	<a href="#">2 315 594</a>	2021		6 148 663	MDNA	
RRC13	Entreprises atteignant une forte intensité numérique	Entreprises	0	2021		51	MDNA	

**En lien avec ces réalisations 2 types de résultats sont recherchés :**

- **RCR13 - Entreprises atteignant une forte intensité numérique** : pour les entreprises bénéficiant d'une transformation numérique l'hypothèse est que en 2029 au moins 80% atteignent une forte intensité numérique au sens défini par la DG Connect (cf. définition UE de l'indicateur) c'est à dire  $80\% * 64 = 51$
- **[RSR06 - Population régionale en capacité d'accès au service numérique](#)** : pour cet indicateur de résultat, les actions menées sont regroupées autour de deux grands thèmes le numérique au bénéfice des entreprises (actions relatives à la mise en place de pôles d'innovation numérique locaux ; actions de transformation numérique d'une filière d'activité économique ; etc.) et le numérique au service des citoyens et des services publics (actions de développement de projets innovants autour de la donnée par les administrations ; actions permettant le développement de projets de "smart territoires" ; etc.). Le choix de l'indicateur ainsi que sa cible afférente s'est fait sur un critère de pertinence. Le développement de la billettique TER est exemplaire de la démarche poursuivie par l'autorité de gestion dans cet OS. Par ailleurs, l'impact engendré par cet indicateur touche, ou est susceptible de toucher, toute la population de la région Nouvelle-Aquitaine, ce qui le rend d'autant plus représentatif des politiques publiques menées par celle-ci. Ainsi, la cible fixée est la population de la région Nouvelle-Aquitaine. Le développement de ce service est par nature accessible à tout habitant de la région, en conséquence de quoi l'objectif à l'horizon 2029 est arrêté à 6 148 663 de personnes.

## Aléas

Les aléas identifiés à ce stade sont de différentes natures.

- Pour l'indicateur [RSR 06](#), est identifiée une complexité relative aux projets et à leur mise en œuvre pouvant induire un glissement dans le temps. En conséquence de quoi les objectifs atteints seraient inférieurs à la cible fixée. Dans le même ordre d'idées, alors que la cible se base sur la population pouvant bénéficier du service public ainsi déployé – à savoir la population de Nouvelle-Aquitaine dans son ensemble – certains départements pourraient ne pas être couverts à l'horizon 2029 du fait de désaccord ou temps de réalisation allongé, et ainsi amoindrir la cible fixée.

Autre aléa envisageable, la difficulté à réunir un tour de table financier pour cofinancer le projet. Ainsi les partenaires du ou des projet(s) proposé(s) pourraient avoir des difficultés à s'entendre sur les participations financières de chacun en complément des fonds européens mobilisés.

Sur les aspects techniques enfin, des désaccords quant aux normes employées, aux interconnexions du nouveau service mis en œuvre avec d'autres applications existantes chez les autorités organisatrices de transport impliquées, etc. pourraient engendrer des difficultés pouvant remettre en cause les cibles fixées.

- Concernant l'indicateur RCR 13, la non-sollicitation du dispositif par les entreprises éligibles serait susceptible de ne pas permettre d'atteindre la cible prévue.  
Autre hypothèse à considérer que certaines demandes émanant des entreprises n'entrent pas dans les critères de sélection arrêtés.

## AXE 1 – OS 1.3 « Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d’emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs »

### Indicateurs de réalisation

ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
RCO01	Entreprises bénéficiant d’un soutien (dont : micro, petites, moyennes, grandes)	Entreprise	1 049	5 243
RCO02	Entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	29	146
RCO03	Entreprises bénéficiant d’un soutien au moyen d’instruments financiers	Entreprises	23	113
RCO04	Entreprises bénéficiant d’un soutien non financier	Entreprises	997	4 984
RCO15	Capacités créées d’incubation des entreprises	Entreprises	9	44

Cet objectif spécifique comprend 3 types d’actions :

- Soutien au développement de la compétitivité des TPE/PME
- Soutien à la création d’entreprises à potentiel et à l’implantation/ la relocalisation de nouvelles activités stratégiques :
- Soutien à la cession-transmission des entreprises

Les actions soutenues concernent principalement les domaines d’intervention suivant : les infrastructures commerciales des PME, le développement commercial et l’internationalisation des PME, le soutien aux grandes entreprises au moyen d’instruments financiers, les services d’appui avancé des PME incubation, le soutien aux entreprises créées par essaimage et aux start-ups, le soutien aux pôles d’innovation bénéficiant principalement aux PME ainsi que les processus d’innovation dans les PME (catégories 20/21/22/24/25/26/27)

Les indicateurs des réalisations retenus sont ceux liés aux soutiens des entreprises sous plusieurs formes de financement.

### Cibles :

- **RCO01 - Entreprises bénéficiant d’un soutien** : Cet indicateur compile le nombre d’entreprises bénéficiant de différentes formes de soutien et qui se répartissent entre les RCO02, RCO03 et RCO04. Sur 2021-2027, la cible du nombre d’entreprises soutenues pour 2029 est estimée à 5 243.
  - Cible 2029 : 5 243.
  - Cible intermédiaire 2024 : 1 049 (cible basée sur 20 % des objectifs)

- **RCO02 - Entreprises bénéficiant de subventions** : Sur 2021-2027, le nombre d'entreprises pouvant bénéficier de la mesure est estimé à 146.
  - Cible 2029 : 146 ; cette cible correspond à une hypothèse de montant moyen par projet de près de 2 000 000€ (sources 2014-2020) pour un investissement total de 230M€ avec un taux UE moyen de 22%.
  - Cible intermédiaire 2024 : 29 (cible basée sur 20 % des objectifs)
- **RCO03 - Entreprises bénéficiant d'un soutien au moyen d'instruments financiers** : Sur 2021-2027, le nombre d'entreprises pouvant bénéficier de la mesure est estimé à 113.
  - Cible 2029 : 113 entreprises. Cette cible correspond à une hypothèse de montant moyen UE par projet de près de 225 000 à 300 000€ euros (sources réalisations 2014-2020) suivant les instruments financiers mobilisés (développement ou amorçage) pour une enveloppe totale UE de 25M€.
  - Cible intermédiaire 2024 : 23 (cible basée sur 20 % des objectifs)
- **RCO04 - Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier** : Sur 2021-2027, le nombre d'entreprises pouvant bénéficier de la mesure est estimé à 4 984.
  - Cible 2029 : 4 984. Cette cible correspond à une hypothèse de montant moyen par entreprise de 2300 à 15000 euros (sources 2014-2020) suivant le type d'appui à la création pour un investissement total de 19,5 M€ avec un taux UE moyen de 60%.
  - Cible intermédiaire 2024 : 997 (cible basée sur 20 % des objectifs)
- **RCO15 – Capacités créées d'incubation des entreprises** sur 2021-2027, le nombre d'entreprises pouvant être assistées annuellement par l'incubateur créé est estimé à 44.
  - Cible 2029 : 44. Cette cible correspond à une hypothèse de montant moyen de 150 000 € pour un investissement total de 6.7M€ avec un taux moyen de 60%.
  - Cible intermédiaire 2024 : 9 (cible basée sur 20% des objectifs)

### Indicateurs de résultat

ID [5]	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données [200]
RCR02	Investissements privés complétant un soutien public	Euros	0	2021	145 416 182	MDNA
RCR19	Entreprises à chiffres d'affaires plus élevé	Entreprises	0	2021	181	MDNA/DIANE

Le résultat est mesuré sur cet OS par l'investissement privé complétant un soutien public. Il correspond au volume d'investissements privés cofinçant les projets soutenus par le FEDER sur les opérations soutenues en subvention ou par l'intermédiaire d'instruments financiers (indicateurs communs RCO02 et RCO03)

## Cible 2029

- **RCR02** – Investissements privés complétant un soutien public : Une estimation des taux de cofinancement effectifs pour la programmation précédente a été réalisée. En se basant sur les enveloppes financières disponibles pour la programmation 2021-2027, une extrapolation tenant compte des spécificités des aides aux entreprises a été réalisée aboutissant à une évaluation des investissements privés s'élevant à 145 416 182 € correspondant à des taux de cofinancement privés moyens de 60% (subventions) à 37% (instruments financiers)
- **RCR19** – Entreprises à chiffres d'affaires plus élevés :
  - Il est proposé de retenir en complément de l'indicateur RCR02, l'indicateur RCR19 qui permet de couvrir plus de la majorité des opérations accompagnées. Ainsi, sur la base des évaluations menées par les directions opérationnelles (évaluations du dispositif usine du futur), l'AG estime que 70% des entreprises soutenues pourraient connaître une élévation du chiffre d'affaire dans un délai d'un an après l'achèvement de l'opération. Cette cible de résultat est appliquée en référence aux cibles des indicateurs de réalisation RCO02 et RCO03 pour déterminer la cible 2029.

A noter que le lien évolution du CA et intervention est à relativiser. L'évolution du CA dépend de beaucoup de facteurs externes. Ainsi l'évaluation menée sur le dispositif Usine du futur sur la période 14-16 a montré que lorsqu'elles ont connu une augmentation de leur chiffre d'affaires, les entreprises soulignent que le programme a pu y contribuer partiellement, notamment parce qu'il a permis d'accompagner ou d'accélérer une évolution de leur stratégie.

## Aléas

- Les principaux aléas sur cet OS qui cible les entreprises sont :
  - L'adéquation des différentes formes de soutien aux besoins réels des entreprises, malgré les analyses ex ante réalisées
  - L'appréhension des entreprises face à la perception de la lourdeur des démarches malgré tous les efforts de simplifications possibles.
  - Articulation avec les autres dispositifs d'aide vers les entreprises

## AXE 1 – OS 1.4 « Développer des compétences en ce qui concerne la spécialisation intelligente, la transition industrielle et l’esprit d’entreprise »

### Indicateurs de réalisation

ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
RSO01	Nombre d'établissements et centres de formation soutenus	Etablissements	13	42

Il existe 4 actions dans cet objectif spécifique :

- Diffuser la culture de l’innovation, des sciences et des techniques vers tous les publics
- Accompagner le développement des compétences disponibles pour les besoins des acteurs économiques des territoires
- Développer l’entrepreneuriat étudiant
- Accélérer la transformation numérique des établissements d’enseignement supérieur notamment au service de l’e-éducation

Ces actions sont rattachées aux investissements concernant le développement des compétences pour la spécialisation intelligente, la transition industrielle, l'esprit d'entreprise et la capacité d'adaptation des entreprises au changement (catégorie 23)

Le suivi des réalisations et résultats dans ce domaine donne lieu à la création deux indicateurs spécifiques (réalisation et résultat).

- **RSO01** Pour cet objectif spécifique, la cible de l'intervention est définie en termes **d'établissements et centres de formation soutenus**

En tenant compte des moyens alloués et des potentialités régionales, et des références disponibles pour 2014-2020, l’objectif pour 2029 est de toucher au moins **42** établissements et centres de formation, (sans double compte) cible basée sur l’hypothèse d’accompagner :

- Au moins 5 établissements concernant la diffusion de la culture de l’innovation, des sciences et techniques soutenus dans le cadre d’un programme d’action annuel sur 6 ans
- Au moins 35 établissements ou centres de formation pour le développement de compétences ou la transformation numérique au service de l’e-éducation
- Au moins 2 établissements en appui à l’entrepreneuriat étudiant
- En ce qui concerne les jalons pour 2024, on suppose que les progrès de l'action s'élèveraient à près de 30 % des objectifs finaux (soit 30 % \*42= 13/établissements)



## Indicateurs de résultat

ID [5]	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)	Source des données [200]
RSR01	Nombre de bénéficiaires de ces actions	Bénéficiaires	0	2021		2 250 000	MDNA

- **RSR01** : Pour ces actions, les soutiens à ces établissements permettront de toucher divers types de bénéficiaires. La mesure des résultats approchera le nombre de **bénéficiaires des actions** estimés sur la période :  
L'objectif 2029 pour le RSR01 est estimé à 2 250 000 bénéficiaires et est basé sur l'hypothèse de :
  - Au moins 2 200 000 bénéficiaires concernant la diffusion de la culture de l'innovation, des sciences et techniques.
  - Au moins 30 000 bénéficiaires des actions concernant le développement de compétences ou la transformation numérique au service de l'e-éducation.
  - Au moins 20 000 bénéficiaires des actions d'appui à l'entrepreneuriat étudiant.

### Aléas :

Les principaux aléas spécifiques à cet OS :

- Possible difficulté à anticiper les besoins en matière de compétences liée à la dynamique des filières, notamment émergentes
- Incertitude sur la réponse des entreprises à l'offre de service proposée dans l'OS en matière de développement des compétences dans les domaines de spécialisation

## Axe 2 Une Nouvelle-Aquitaine qui accélère la transition énergétique et écologique

### AXE 2 – OS 2.1 « Favoriser les mesures en matière d'efficacité énergétique et réduire les émissions de gaz à effet de serre »

Les opérations identifiées concernent principalement les opérations d'efficacité énergétique du parc tertiaire et résidentiel. Pour autant, des opérations relatives à l'efficacité énergétique des entreprises pourront également être concernées. Cette dernière typologie d'opération ne représenterait que 10% des actions envisagées. Les indicateurs de réalisation choisis portent sur 90% des crédits de cet OS et sont donc liés aux opérations du parc résidentiel et aux bâtiments publics.

#### Indicateurs de réalisation

ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
RCO18	Logements dont les performances énergétiques ont été améliorées	Logements	1 050	10 500
RCO19	Bâtiments publics dont les performances énergétiques ont été améliorées	m <sup>2</sup>	12 000	61 500

#### Cibles :

- **RCO18 – Logements dont les performances énergétiques ont été améliorées** : Le coût unitaire visant le soutien à l'amélioration de la performance énergétique est estimé à 20 500 € par logement sur la base de la programmation moyenne 2014-2020 des 3 programmes en sachant que la fourchette du coût moyen définie par le référentiel national se situe entre 10 000 et 20 000 € par logement. Sur 2021-2027, le coût total estimé serait supérieur à 220 000 000 € sur cette typologie d'actions. En tenant compte du coût moyen constaté sur la période 14-20 (cf. ci-avant) le nombre de logements bénéficiant d'un soutien au regard du coût unitaire prévisionnel s'élèverait à 10 500.
  - Cible 2029 : 10 500 logements
  - Cible intermédiaire 2024 : 1 050 logements (cible basée sur 10 % des objectifs)

- **RCO19 – Bâtiments publics dont les performances énergétiques ont été améliorées** : Sur la période 14-20, la superficie moyenne des bâtiments publics aidés était de 2 064 m<sup>2</sup> pour un coût unitaire moyen du m<sup>2</sup> soutenu de 361 €/m<sup>2</sup> pour les opérations réalisées sur les PO Aquitain et Poitou-Charentes (valeur 2021).  
Sur 2021-2027, le coût total estimé des actions en faveur des bâtiments publics s’élèverait à 22 000 000 €, en tenant compte du coût de 361 €/m<sup>2</sup>, le nombre de m<sup>2</sup> de bâtiment public qui pourrait être soutenu est estimé à 61 557 m<sup>2</sup> arrondi à 61 500 m<sup>2</sup>.
  - Cible 2029 : 61 500
  - Cible intermédiaire 2024 : 12 000 (cible basée sur 20 % des objectifs)

### Indicateurs de résultat

ID [5]	Indicateur	Unité de mesure référence	Valeur de base ou de référence	Année de	Valeur cible (2029)	Source des données [200]
RCR26	Consommation d’énergie primaire annuelle	MWh/an	193 889	2021	103 015	MDNA
RCR29	Émissions estimées de gaz à effet de serre	tCO <sub>2</sub> eq/an	19 388.9	2021	10 301.5	MDNA

### Cible 2029

- **RCR26 - Consommation d’énergie primaire annuelle** : Cet indicateur a été choisi car il s’inscrit dans la lignée des indicateurs de réalisation retenus et donc des typologies d’opérations de cet OS. Pour la détermination de la cible, nous avons estimé la consommation énergétique après rénovation. Pour la consommation initiale, il a été retenu la valeur de 250 kWh/m<sup>2</sup>.an (valeur ADEME) et pour la consommation finale il a été retenu le label effinergie-rénovation qui fixe un objectif de 80kWh/m<sup>2</sup>.an.  
Pour les bâtiments publics, la consommation initiale est donc estimée à 250\*61557 (m<sup>2</sup> Cible) soit 15 389 250 kWh/m<sup>2</sup>.an (15 389 MWh/an) et la consommation finale est estimée à 80\*61557 soit 4 924 560 kWh/m<sup>2</sup>.an (4 925 MWh/an). Pour le logement social, la consommation initiale est estimée à 127 500MWh/an et la consommation finale à 64 940 MWh/an. Concernant le parc privé, la consommation initiale est estimée à 51 000 MWh/an et la consommation finale à 33 150 MWh/an. Cible 2029 : 103 015 (4 925 + 64 940 + 33150)
- **RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre** : Cet indicateur a été retenu après échanges entre l’unité évaluation de la Commission européenne et les services de l’autorité de gestion du fait de sa nature même et de sa pertinence au regard de l’axe et des objectifs spécifiques auxquels il est attaché. Evaluer les quantités de gaz à effet de serre émis dans le cadre des actions visant à « accélérer la transition énergétique et écologique » est tout à fait cohérent et démonstratif. L’indicateur RCR29 est exprimé en tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent annuelles.

Pour déterminer la cible, l'autorité de gestion s'est basée sur l'équivalence définie par l'ADEME entre le kWh produit et la quantité de CO2 émise par cette production. Ainsi, 1 kWh engendre 100 g. de CO2 en France ou, par correspondance, 0,001 MWh engendre 0,0001 tCO2. L'indicateur RCR29 est lié à la valeur obtenue au titre de l'indicateur RCR26. Pour l'OS 2.1, la valeur de l'indicateur RCR26 est de 103 015 MWh/an. En conséquence, la valeur de la cible de l'indicateur RCR29, à l'horizon 2029 représente 10 301,5 tCO2eq/an.

### Aléas

- Les aléas identifiés à ce stade sont de différentes natures. Les estimations faites pour les indicateurs de résultat sur l'OS 2.1 reposent sur un coût unitaire calculé lors des prémices de la préparation de la nouvelle programmation. Ainsi, l'inflation que connaît la France, comme le reste de l'Europe, risque d'accroître le coût unitaire de réalisation, engendrant ainsi pour un même montant financier un nombre de mètres-carré et de bâtiments réalisés moins important que prévu initialement.

## AXE 2 – OS 2.2 « Promouvoir les énergies conformément à la directive (UE) 2018/2001, y compris les critères de durabilité qui y sont énoncés »

### Indicateurs de réalisation

ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
RSO02	Conduites de réseaux de chauffage et de climatisation urbaine nouvellement construites ou améliorées	Km	11	56
RCO22	Capacité de production supplémentaire d'énergies renouvelables	MW	0.8	4
RSO03	Production de biométhane injectée	MWh/an	65 100	325 500

54% des fonds sont orientés vers les énergies renouvelables parmi lesquels 39% sont fléchés sur la biomasse. L'indicateur de réalisation pertinent est le nombre de mégawatts attestant de capacités de production d'énergies renouvelables supplémentaires. Pour mettre en avant l'effort consacré à la biomasse, un indicateur spécifique est créé pour valoriser la production de biométhane injectée. Par ailleurs, les actions relatives à la cogénération, au chauffage et au refroidissement urbains à haut rendement représentent une part importante du soutien envisagée. L'indicateur pertinent pour ces actions est le nombre de kilomètres de conduites de chauffages et/ou de climatisation nouvelles.

### Cibles :

- **RSO02 - Conduites de réseaux de chauffage et de climatisation urbaine nouvellement construites ou améliorées** : Un indicateur pertinent pour cet objectif spécifique est le RCO20. A la date de rédaction de ce document, il n'est pas possible de le sélectionner pour l'OS 2.2. Le choix est fait de proposer un indicateur spécifique reprenant la base et le périmètre de l'indicateur RCO20. Le coût unitaire moyen visant le soutien à l'amélioration de la performance énergétique est estimé à 1 300 000 €. Ce ratio est basé sur un prévisionnel des projets identifiés sur 2021-2027. Ainsi, avec une enveloppe FEDER de 27 000 000 € prévisionnels, soit 73 000 000 € coût total (taux moyen FEDER estimé de 37%), le nombre de mètres carrés de conduites de réseaux au regard du coût unitaire prévisionnel s'élève à 56.
  - Cible 2029 : 56
  - Cible intermédiaire 2024 : 11 (cible basée sur 20 % des objectifs)

- **RCO22 - Capacité de production supplémentaire d'énergies renouvelables** : Sur 2014-2020, un coût unitaire de 1 800 000 € par opération avait été constaté. Nous retenons ce coût unitaire pour la prochaine programmation. Sur 2021-2027, avec une enveloppe de 3 000 000 € prévisionnels, soit 7 500 000 € coût total (taux FEDER de 40%), le nombre de mégawatt supplémentaire serait de 4.
  - Cible 2029 : 4
  - Cible intermédiaire 2024 : 0.8 (cible basée sur 20 % des objectifs)
- **RSO03 - Production de biométhane injectée** : L'Autorité de gestion souhaite créer un indicateur spécifique pour valoriser les opérations de méthanisation par « injection ». La méthanisation « en injection » vise à valoriser les matières organiques en biogaz puis en biométhane pour pouvoir l'injecter directement dans les réseaux de gaz. L'indicateur RCO22 relatif à la capacité supplémentaire de production ENR en MW traduit une puissance. Or, dans une unité de méthanisation en injection, contrairement à la méthanisation en « cogénération » qui était majoritaire dans les années 2010, il n'y a pas de moteur caractérisé par une puissance. Aussi, même si le calcul d'une « puissance équivalente » (théorique) d'une unité de méthanisation en injection est possible, l'autorité de gestion préfère caractériser la capacité supplémentaire de production des unités de méthanisation en injection par un indicateur spécifique à savoir la production de biométhane injectée annuellement sur le réseau en MWh/an (indicateur « injection annuelle de biométhane »). Pour ce type d'opération, un coût unitaire moyen de 480 € par mégawatt par an a été estimé sur la base d'un prévisionnel de projets identifiés. Considérant ce coût, sur 2021-2027, avec une enveloppe 25 000 000 € prévisionnels, soit 156 250 000 € coût total (taux FEDER de 16%), le nombre de mégawattheures annuel supplémentaire disponible produit par les unités de méthanisation serait de 325 500.
  - Cible 2029 : 325 500
  - Cible intermédiaire 2024 : 65 100 (cible basée sur 20 % des objectifs)

### Indicateurs de résultat

ID [5]	Indicateur	Unité de mesure référence	Valeur de base ou de référence	Année de	Valeur cible (2029)	Source des données [200]
RCR31	Total de l'énergie renouvelable produite	MW/h	0	2021	415 040	MDNA
RCR29	Emissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO <sub>2</sub> eq/an	<u>94 214</u>	2021	<u>17 332.7</u>	MDNA

Afin d'évaluer les efforts engagés pour augmenter les capacités de production des énergies durables et renouvelables, la mesure pertinente est celle donnée par le nombre de mégawatts-heure produit par ces infrastructures.

## Cible 2029

- **RCR31 - Total de l'énergie renouvelable produite** : Cet indicateur de résultat se base sur les indicateurs RCO22 et RSO03. Il se définit par un nombre de mégawatt annuel. Au vu des estimations de réalisations, la cible 2029 est de 415 040.
- **RCR29 - Émissions estimées de gaz à effet de serre** : Cet indicateur a été retenu après échanges entre l'unité évaluation de la Commission européenne et les services de l'autorité de gestion du fait de son nature même et de sa pertinence au regard de l'axe et des objectifs spécifiques auxquels il est attaché. Evaluer les quantités de gaz à effet de serre émis dans le cadre des actions visant à « accélérer la transition énergétique et écologique » est tout à fait cohérent et démonstratif. L'indicateur RCR29 est exprimé en tonnes de CO2 équivalent annuelles.  
Les projets appelés à être soutenus ne peuvent, par essence, fournir de données initiales quant aux émissions de CO2 liées à leur production d'énergie. Pour définir la valeur initiale, l'autorité de gestion a choisi de retenir, la production totale d'énergie renouvelable ciblée (RCR31) et de la multiplier par le facteur d'émission du gaz naturel. En effet, la production d'énergie de ces projets est appelée à se substituer, dans le mix énergétique, à la production d'énergies plus polluantes – ici le gaz naturel. La valeur retenue pour le facteur d'émission est de 227 g. de CO2 par kWh, valeur proposée par le cabinet de conseil Carbone 4.  
Pour déterminer ~~de~~ la cible, l'autorité de gestion s'est basée sur l'équivalence définie par l'ADEME entre le kWh produit par les sources organiques envisagées (bois et biométhane) et la quantité de CO2 émise par ~~cette~~ ces productions. Ainsi, 1 kWh engendre ~~100~~ 16.4 g. de CO2 en France pour le bois et 44.1 g. de CO2 pour le biométhane, ~~par correspondance, 0,001 MWh engendre 0,0001 tCO2.~~  
L'indicateur RCR29 est lié à la valeur obtenue au titre de l'indicateur RCR31. Pour l'OS 2.2, la valeur de l'indicateur RCR31 est de 415 040 MWh (35 040 MWh pour la biosource bois et 380 000 pour le biométhane).  
En conséquence, la valeur de la cible de l'indicateur RCR29, à l'horizon 2029 représente ~~41~~ 17 504332.7 tCO2eq/an.

## Aléas

- Les aléas identifiés à ce stade sont de différentes natures. Les estimations faites pour les indicateurs de résultat sur l'OS 2.2 reposent sur un coût unitaire calculé lors des prémices de la préparation de la nouvelle programmation. Ainsi, l'inflation que connaît la France, comme le reste de l'Europe, risque d'accroître le coût unitaire, engendrant ainsi pour un même montant financier un nombre de réalisations moins important que prévu initialement. Autre élément pouvant engendrer une cible inférieure à la valeur initialement prévue dans le programme, l'opposition des populations à l'installation de certaines installations de production d'énergies renouvelables et les recours juridiques éventuels. Ces éléments pourraient engendrer des délais supplémentaires de réalisation.

## AXE 2 – OS 2.4 « Favoriser l’adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes »

Les indicateurs dits de « sensibilisation » (nombre d’actions menées pour faire état des réalisations et quantité de population touchée au titre des résultats) sont des indicateurs pensés et voulus comme transversaux d’estimation de population sensibilisée aux questions de transition écologique.

Afin d’évaluer l’impact des mesures du programme régional de Nouvelle-Aquitaine, ces indicateurs sont proposés pour les objectifs spécifiques 2.4 à 2.7.

### Indicateurs de réalisation

ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
RSO04	Actions de sensibilisation	Actions	8	28
RCO27	Stratégies nationales et infranationales pour l’adaptation au changement climatique	Stratégies	15	51

L’indicateur pertinent ici est l’indicateur recensant les stratégies en faveur de l’adaptation au changement climatique. Ces stratégies doivent se concrétiser par des actions diverses recouvrant l’amélioration des connaissances en matière de risques d’inondation, la prévision des crues ou l’optimisation des systèmes d’alerte et de gestion des crises. Pour rendre compte de ces différentes actions menées, un indicateur dénombrant la quantité d’actions menées semble un indicateur supplémentaire pertinent.

### Bilan :

Le bilan n’apparaissait pas pertinent ou était inexistant pour servir de base de calcul aux indicateurs de cet objectif spécifique.

### Cibles :

- **RSO04 – Actions de sensibilisation** : En l’absence de bilan relatif à la programmation précédente, la définition de la cible relative au nombre d’actions de sensibilisation menées repose sur la direction métier compétente au sein du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, la direction de l’environnement. Les actions engagées auront trait à la prévention des risques inondation, érosion côtière et submersion marine, à la prospective



d'amélioration intégrée de la résilience des territoires aux changements climatiques et à la lutte contre les effets d'îlots de chaleur urbain. L'hypothèse retenue correspond à 28 actions menées en 2029.

- Cible 2029 : 28
- Cible intermédiaire 2024 : 8 (cible basée sur 30 % des objectifs)

- **RCO27 – Stratégies nationales et infranationales pour l'adaptation au changement climatique** : Cet indicateur compile les différentes stratégies mises en œuvre sur le territoire néo-aquitain en faveur de l'adaptation au changement climatique. Un recensement des différentes stratégies pouvant être mises en œuvre entre 2021 et 2027 a été réalisé. Ainsi est envisagé la mise en place de 15 stratégies dites « érosion », 11 programmes d'action et de prévention des inondations (PAPI) littoraux, 20 PAPI et territoires à risque important d'inondations continentaux ainsi que 5 autres stratégies d'amélioration intégrée de la résilience des territoires aux changements climatiques. La cible 2029 s'élèverait ainsi à 51 stratégies.
  - Cible 2029 : 51
  - Cible intermédiaire 2024 : 15 (cible basée sur 30 % des objectifs)

### Indicateurs de résultat

ID [5]	Indicateur	Unité de mesure référence	Valeur de base ou de référence	Année de	Valeur cible intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)	Source des données [200]
RSR02	Personnes ciblées par les actions de sensibilisation	Personnes	0	2021		280 000	MDNA

En regard du nombre d'actions de sensibilisation, il semble pertinent de proposer comme indicateur de résultat le nombre de personnes ciblées par ces mêmes actions permettant ainsi d'évaluer l'ampleur de l'impact induit.

### **Bilan :**

Concomitamment au nombre d'actions à mener, le public sensibilisé moyen a été estimé par la direction de l'environnement du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. Il serait réaliste, au regard des expériences passées, de retenir un périmètre moyen de 10 000 personnes par action entreprise.

## **Cible 2029**

**RSR02 - Personnes ciblées par les actions de sensibilisation par an :** En retenant un public de 10 000 personnes par action de sensibilisation et en considérant les 28 actions prévues pour la programmation 2021-2027, la cible visée en 2029 s'élèverait à 280 000 personnes.

## **Aléas**

- Un risque identifié concernant la nature même de l'indicateur RSR02 tient à la communication mise en œuvre. En effet, dans l'hypothèse d'une communication mal adaptée au(x) public(s) visé(s), l'impact en termes de population touchée s'en trouverait réduit. Un nombre de population moins sensibilisée ne permettrait pas d'atteindre la cible fixée
- Par ailleurs, le résultat étant intrinsèquement lié à la capacité de réalisation, il en est de même en matière d'indicateurs. Ainsi si les réalisations prévues, notamment concernant le déploiement des stratégies en matière d'adaptation au changement climatique, mettent davantage de temps à se concrétiser alors les cibles ne pourront être atteintes. On peut imaginer, par exemple, des délais dans le rendu des études et diagnostics préalables à l'adoption et la mise en place des stratégies inféreraient une moindre sensibilisation ou une sensibilisation décalée dans le temps à l'attention du public.  
Des problèmes de gouvernance seraient également de nature à engendrer des difficultés de réalisation et impacteraient les stratégies déployées avec les mêmes effets quant à l'information auprès du public.

## AXE 2 – OS 2.5 « Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau »

### Indicateurs de réalisation

ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
RSO04	Actions de sensibilisation	Nombre d'animations	6	21
RSO05	Nombre d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés (trame bleue)	Nombre d'obstacles	25	75

La gestion de l'eau et la conservation des ressources en eau sont les principaux enjeux de cet objectif spécifique. Deux indicateurs spécifiques nous semblent pertinents pour rendre compte de la réalisation des actions. Le premier s'attache à recenser le nombre d'actions de sensibilisation entreprises, et ce pour valoriser l'ensemble des opérations de sensibilisation, d'animation et de mise en œuvre de plans de gestion ou encore le développement de projets de réutilisation des eaux non conventionnelles. Par ailleurs, une politique publique est en œuvre sur le territoire néo-aquitain : la Trame Bleue, dont l'objectif est de constituer un réseau formé de continuités écologiques aquatiques. Ainsi il semble pertinent de proposer un indicateur en lien avec cette politique qui dénombrerait la quantité d'obstacles à l'écoulement de l'eau levés.

### Bilan :

Le bilan n'apparaissait pas pertinent ou était inexistant pour servir de base de calcul aux indicateurs de cet objectif spécifique.

### Cibles :

- **RSO04 - Actions de sensibilisation** : En l'absence de bilan relatif à la programmation précédente, la définition de la cible relative au nombre d'actions de sensibilisation menées repose sur la direction métier compétente au sein du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, la direction de l'environnement. L'hypothèse retenue correspond à 21 actions menées en 2029.
  - Cible 2029 : 21
  - Cible intermédiaire 2024 : 6 (cible basée sur 30 % des objectifs)
- **RSO05 - Nombre d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés (trame bleue)** : La direction métier du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine – la direction de l'environnement – à travers son expertise et dans le cadre de la feuille de route Néo Terra a proposé de

retenir la cible de 75 obstacles levés d'ici à 2029. Cette hypothèse est réalisée à partir d'un recensement des obstacles à l'écoulement des cours d'eau existant en Nouvelle-Aquitaine.

- Cible 2029 : 75
- Cible intermédiaire 2024 : 25 (cible basée sur 30 % des objectifs)

### Indicateurs de résultat

ID [5]	Indicateur	Unité de mesure référence	Valeur de base ou de référence	Année de	Valeur cible (2029)	Source des données [200]
RSR02	Personnes ciblées par les actions de sensibilisation	Personnes	0	2021	210 000	MDNA
RSR03	Linéaires de cours d'eau rouverts	Km	0	2021	450	MDNA

La contrepartie aux indicateurs de réalisation de l'OS 2.5 est le nombre de personnes ciblées par les actions de sensibilisation menées ainsi que le nombre de cours d'eau rouverts. Ces mesures apparaissent pertinentes pour rendre compte de l'impact des opérations soutenues.

### Bilan :

Concomitamment au nombre d'actions à mener, le public sensibilisé moyen a été estimé par la direction de l'environnement du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. Il serait réaliste, au regard des expériences passées, de retenir un périmètre moyen de 10 000 personnes par action entreprise.

### Cible 2029

- **RSR02 - Personnes ciblées par les actions de sensibilisation par an :** En retenant, un public de 10 000 personnes par action de sensibilisation en considérant les 21 actions prévues pour la programmation 2021-2027, la cible visée en 2029 s'élèverait à 210 000 personnes.
- **RSR03 - Linéaires de cours d'eau rouverts :** En prenant comme postulat le recensement de 75 obstacles à lever au cours de la programmation 2021-2027, il a été estimé un nombre de 450 kilomètres de linéaires de cours d'eau rouverts incidemment.

## Aléas

- Un risque identifié concernant la nature même de l'indicateur RSR02 tient à la communication mise en œuvre. En effet, dans l'hypothèse d'une communication mal adaptée au(x) public(s) visé(s), l'impact en termes de population touchée s'en trouverait réduit. Un nombre de population moins sensibilisée ne permettrait pas d'atteindre la cible fixée.
- Pour l'indicateur RSR03, plusieurs aléas peuvent être anticipés. Tout d'abord en lien avec l'indicateur RSO05, le nombre d'obstacles réellement levés pourraient se révéler moindre qu'initialement escomptés. Des aléas climatiques et/ou météorologiques, par exemple, réduiraient les interventions envisageables et amoindriraient le nombre de linéaires restaurés. Ensuite, des enjeux financiers en matière de cofinancement des opérations pourraient représenter une problématique de nature à amoindrir la cible fixée. Si les tours de table financiers ne parvenaient pas à être bouclés, des opérations pourraient connaître des retards voire une non-réalisation au cours de la programmation 2021-27.

## AXE 2 – OS 2.6 « Favoriser la transition vers une économie circulaire et efficace dans l'utilisation des ressources »

### Indicateurs de réalisation

ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
RSO04	Actions de sensibilisation	Nombre d'animations	6	21
RCO34	Capacité supplémentaire pour le recyclage des déchets	Tonnes/an	460 000	1 610 000

L'objectif spécifique 2.6 s'attache à favoriser les opérations en lien avec la gestion des déchets. 90% de ces opérations seront en lien avec la prévention, la réduction ou le recyclage. Un indicateur renseignant le nombre de tonnes par an de gain de capacité de recyclage semble adéquat pour l'objectif. La mesure de réalisation de l'OS pourrait être complétée par l'indicateur compilant le nombre annuel d'actions de sensibilisation menées.

### Bilan :

Le bilan n'apparaissait pas pertinent ou était inexistant pour servir de base de calcul aux indicateurs de cet objectif spécifique.

### Cibles :

- **RSO04 - Actions de sensibilisation** : En l'absence de bilan relatif à la programmation précédente, la définition de la cible relative au nombre d'actions de sensibilisation menées repose sur la direction métier compétente au sein du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, la direction de l'environnement. L'hypothèse retenue correspond à 21 actions menées en 2029.
  - Cible 2029 : 21
  - Cible intermédiaire 2024 : 6 (cible basée sur 30 % des objectifs)
- **RCO34 - Capacité supplémentaire pour le recyclage des déchets** : La cible relative à cet indicateur a été fixée par la direction de l'environnement du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. La projection en matière de capacité de recyclage – qui s'élèverait à 1 610 000 tonnes supplémentaires par an pouvant être recyclés à l'horizon 2029 – s'appuie sur l'expertise du nombre de projets en mesure d'être menés à bien sur la période 2021-2027.
  - Cible 2029 : 1 610 000
  - Cible intermédiaire 2024 : 460 000 (cible basée sur 30 % des objectifs)

## Indicateurs de résultat

ID [5]	Indicateur	Unité de mesure référence	Valeur de base ou de référence	Année de	Valeur cible (2029)	Source des données [200]
RSR02	Personnes ciblées par les actions de sensibilisation	Personnes	0	2021	280 000	MDNA
RCR47	Déchets recyclés	Tonnes/an	0	2021	1 288 000	MDNA

Pour mesurer l'impact de cet OS, tant le nombre de tonnes annuelles supplémentaires de déchets recyclés que le nombre de personnes sensibilisées autour de la question de la gestion des déchets semblent être approprié.

### Cible 2029

- **RSR02 - Personnes ciblées par les actions de sensibilisation** : L'objectif spécifique favorisant une économie circulaire est une thématique additionnelle que la région Nouvelle-Aquitaine a souhaité inscrire dans son programme régional 2021-2027. Ce choix s'accompagne d'un objectif ambitieux en termes d'impact. En conséquence, la cible visée en 2029 s'élèverait à 280 000 personnes.
- **RCR47 - Déchets recyclés** : Le corolaire de l'accroissement de capacité représenté par l'indicateur **RCO34** est l'estimation d'un nombre de tonnes annuelles recyclées en 2029. Ce tonnage annuel représente un volume additionnel visé à l'échéance. La cible serait ainsi fixée à 1 288 000.

### Aléas

- Un risque identifié concernant la nature même de l'indicateur RSR02 tient à la communication mise en œuvre. En effet, dans l'hypothèse d'une communication mal adaptée au(x) public(s) visé(s), l'impact en termes de population touchée s'en trouverait réduit. Un nombre de population moins sensibilisée ne permettrait pas d'atteindre la cible fixée.
- Pour l'indicateur RCR47, des aléas de différentes natures peuvent être évoqués. D'une part, il peut être envisagé des délais de réalisation plus longs qu'initialement envisagés de par l'importance des équipements prévus. La complexité réglementaire et/ou la technicité des équipements peuvent entraîner des délais d'acquisition et de mise en œuvre de nature à engendrer un glissement quant à leur livraison et mise en fonctionnement. D'autre part, des questions financières, du fait de l'importance de l'investissement que cela représente, pourraient empêcher la concrétisation des opérations et amoindrir les résultats espérés.

Une variable à prendre également en considération touche la réglementation en vigueur et les modifications qu'elle connaît. Il s'agit d'un domaine qui connaît de réelles évolutions actuellement et dans les années qui viennent. Ces changements pourraient avoir comme conséquences la requalification, le redimensionnement voire de questionner la pertinence des projets et influencer sur les concrétisations constatées.



## AXE 2 – OS 2.7 « Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité, et renforcer les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, et réduire toutes les formes de pollution »

### Indicateurs de réalisation

ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
RSO04	Actions de sensibilisation	Nombre d'animations	21	70
RSO06	Nombre de territoires engagés dans une stratégie locale de biodiversité	Nombre	150	500

L'objectif spécifique 2.7 s'attache à favoriser les opérations en lien avec la protection de la biodiversité et le renforcement des infrastructures vertes et bleues. Un indicateur faisant état du nombre annuel de territoires engagés dans une stratégie de biodiversité semble adéquat pour l'objectif. En complément, pour cet objectif spécifique également des actions de sensibilisation seront menées ; leur recensement fournit une indication pertinente quant à l'avancement des opérations soutenues.

### Bilan :

Le bilan n'apparaissait pas pertinent ou était inexistant pour servir de base de calcul aux indicateurs de cet objectif spécifique.

### Cibles :

- **RSO04 – Actions de sensibilisation** : En l'absence de bilan relatif à la programmation précédente, la définition de la cible relative au nombre d'actions de sensibilisation menées repose sur la direction métier compétente au sein du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, la direction de l'environnement. Les différents types d'actions correspondants sont détaillés dans le corps du programme régional et recouvre l'éducation et l'environnement (conception et déploiement de programmes d'éducation à l'environnement ; investissement d'interprétation d'envergure favorisant la valorisation du patrimoine naturel ; etc.), la connaissance (structuration et développement des observatoires régionaux nécessaires à la capitalisation, la validation scientifique et l'organisation des informations naturalistes régionales ; etc.), les espèces (conservation et restauration des espèces menacées ; amélioration des connaissances, opérations de luttes innovantes, éradication des espèces exotiques envahissantes ; etc.), les espaces naturels (acquisitions foncières à des fins de conservation ; aménagement d'espaces naturels ; etc. ), les projets de territoires (biodiversité en ville ; projets d'envergure ; etc.) et les actions de lutte contre les pollutions des eaux côtières (études prospectives et travaux expérimentaux de différentes sortes.

L'hypothèse retenue correspond à 70 actions menées en 2029.

- Cible 2029 : 70

- Cible intermédiaire 2024 : 21 (cible basée sur 30 % des objectifs)
- **RSO06 – Nombre de territoires engagés dans une stratégie locale de biodiversité** : Le nombre de territoires est défini par le recensement des différents territoires néo-aquitain ayant démontré une volonté de mettre en place une stratégie relative à la biodiversité dans leur périmètre. Ce recensement a été réalisé par la direction de l'environnement du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. La cible 2029 est fixée à 500 territoires.
  - Cible 2029 : 500
  - Cible intermédiaire 2024 : 150 (cible basée sur 30 % des objectifs)

### Indicateurs de résultat

ID [5]	Indicateur	Unité de mesure référence	Valeur de base ou de référence	Année de	Valeur cible (2029)	Source des données [200]
RSR02	Personnes ciblées par les actions de sensibilisation	Personnes	0	2021	700 000	MDNA
RSR04	Population des territoires concernés par une stratégie locale de biodiversité	Personnes	0	2021	300 000	MDNA

La mesure de la population des territoires couverts par une stratégie locale de biodiversité serait pertinente pour évaluer l'impact des opérations soutenues. Pour accompagner cet indicateur, le nombre de personnes sensibilisées aux questions touchant cet objectif semble approprié.

### Bilan :

Concomitamment au nombre d'actions à mener, le public sensibilisé moyen a été estimé par la direction de l'environnement du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine. Il serait réaliste, au regard des expériences passées, de retenir un périmètre moyen de 10 000 personnes par action entreprise.

### Cible 2029

- **RSR02 – Personnes ciblées par les actions de sensibilisation par an** : En retenant un public de 10 000 personnes par action de sensibilisation et en considérant les 21 actions prévues pour la programmation 2021-2027, la cible visée en 2029 s'élèverait à 700 000 personnes.

- **RSR04 – Population des territoires concernés par une stratégie locale de biodiversité** : La population de Nouvelle-Aquitaine est proche de 6 millions d’habitants. Pour cet indicateur de résultat, le pourcentage retenu est 5% de la population du territoire néo-aquitain. Ce pourcentage représente la part de population touchée par une stratégie locale de biodiversité dont le nombre est arrêté au titre de l’indicateur RSO06. La cible visée s’élève donc à 300 000 personnes par an.

### Aléas

- Un risque identifié concernant la nature même de l’indicateur RSR02 tient à la communication mise en œuvre. En effet, dans l’hypothèse d’une communication mal adaptée au(x) public(s) visé(s), l’impact en termes de population touchée s’en trouverait réduit. Un nombre de population moins sensibilisée ne permettrait pas d’atteindre la cible fixée.
- Par ailleurs, concernant l’indicateur RSR04, plusieurs scénarios pourraient impacter la cible de 2029. On peut imaginer, tout d’abord, des délais dans le rendu des études et diagnostics préalables à l’adoption et la mise en place des stratégies locales de biodiversité. Conséquemment, les populations concernées par la mise en place d’une telle stratégie seraient réduites. Des problèmes de gouvernance seraient également de nature à engendrer des difficultés de réalisation et impacteraient les stratégies déployées. Là de nouveau, le nombre de population couvert par une stratégie locale de biodiversité serait plus faible.

## AXE 3 – Une Nouvelle-Aquitaine qui soutient le développement de la mobilité propre et durable sur les territoires urbains (FEDER)

### AXE 3 – OS 2.8 « Favoriser une mobilité urbaine multimodale durable, dans le cadre de la transition vers une économie à zéro émission nette de carbone »

#### Indicateurs de réalisation

ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
RCO58	Pistes cyclables bénéficiant d'un soutien	Km	14	73
RCO54	Connexions intermodales nouvelles ou modernisées	Connexions intermodales	1	19

77% des opérations sont en lien avec les transports urbains dans le cadre de cet objectif thématique. Des actions autour des infrastructures cyclistes sont également prévues. Pour mesurer les effets des interventions, deux indicateurs sont proposés. Le nombre de connexions intermodales permet de concrétiser le soutien apporté aux transports urbains. Le nombre de kilomètres de pistes cyclables aménagées permettrait de valoriser le reste des opérations de l'OS.

#### Cibles :

- **RCO58 – Pistes cyclables bénéficiant d'un soutien** : Le coût unitaire moyen relatif à la création ou l'amélioration de pistes cyclables nouvelles ou existantes s'élève à 245 000 €. Sur 2021-2027, avec une enveloppe FEDER de 8 000 000 € prévisionnels, soit 18 000 000 € coût total (taux FEDER de 44%), le nombre de kilomètres de pistes cyclables cible au regard du coût unitaire prévisionnel s'élève à 73.
  - Cible 2029 : 73
  - Cible intermédiaire 2024 : 14 (cible basée sur 20 % des objectifs)
- **RCO54 – Connexions intermodales nouvelles ou modernisées** : l'indicateur se base sur le nombre de projets d'interconnexions identifié ; pour la programmation 2021-2027, ce recensement aboutit à une estimation de 19 interconnexions à l'horizon 2029. Du fait de la complexité de réalisation de ces opérations, une estimation intermédiaire prudente amène à ne prévoir qu'une seule opération en œuvre pour 2024.
  - Cible 2029 : 19
  - Cible intermédiaire 2024 : 1

## Indicateurs de résultat

ID [5]	Indicateur	Unité de mesure référence	Valeur de base ou de référence	Année de	Valeur cible (2029)	Source des données [200]
RCR62	Nombre annuel d'usagers des transports publics nouveaux ou modernisés	Utilisateurs /an	0	2021	39 139 587	SNCF

Au vu de la prépondérance des opérations liées aux transports urbains dans la logique d'intervention de l'OS, il semble cohérent de mesurer l'impact des actions en la matière. Pour ce faire, l'indicateur retraçant le nombre d'utilisateurs annuels des transports nouveaux ou modernisés semble le plus pertinent.

### Cible 2029

**RCR062 – Nombre annuel d'usagers des transports publics nouveaux ou modernisés :** Cet indicateur est basé sur les données recueillies et transmises par la SNCF concernant les projets identifiés. L'opérateur ferroviaire évalue l'accroissement d'utilisateurs, du fait de connexions nouvelles ou modernisées, à 10%. La cible 2029 s'élève donc à 39 139 587 de passagers annuels transportés.

### Aléas

Un aléa bien identifié suite à la pandémie de COVID-19 serait de connaître à nouveau un contexte sanitaire détérioré engendrant une moindre fréquentation des transports publics.

Autre cause envisageable empêchant d'atteindre la cible fixée : des infrastructures de transports indisponibles. Pour des raisons de mise à niveau opérationnelle, de réparation, de conditions climatiques et météorologiques engendrant des dégradations ou des interruptions, ou autres hypothèses, les infrastructures sur lesquelles les transports publics circulent pourraient se retrouver inopérantes empêchant d'atteindre la cible fixée.

## Axe 4 FSE Une Nouvelle-Aquitaine qui développe son capital humain par la formation et la création d'emploi comme levier de croissance, de compétitivité et de cohésion sociale pour les personnes, les entreprises et les territoires (FSE)

**AXE 4 – OS 4.1 « Améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, des chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et des personnes inactives, ainsi que la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale »**

Deux grandes thématiques ont été identifiées :

- 411 : L'accompagnement à la création/reprise d'activités (18 M€)
- 412 : Le soutien et l'accompagnement de l'emploi local par l'ESS et l'innovation sociale. (23 M€)

Le poids financier de cet objectif spécifique est de 30.47 % de l'axe **34**.

### Indicateurs de réalisation

ID [5]	Thématique	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
EECO02+CO04	411 / 412	Participants sans emploi.	Participants	7016	23385
EESO01	412	Nombre d'entreprises de l'ESS accompagnées	Entreprises	361	1 202

### Bilan 2014-2020 :

Les chômeurs sur ce type d'actions représentent 41 % et les inactifs représentent 5 % du public soit un total de 46 % pour le public ciblé.

Sur 2021-2027, afin d'assurer une cohérence entre les deux programmes, il est proposé de conserver ces indicateurs.

### Cibles :

**Méthode : un premier travail a été effectué sur un échantillon représentatif des natures d'actions 14-20 transférables sur 21-27 en calculant des couts unitaires sur ces actions. Les cibles ont été déterminées sur cette base.**

L'ambition est d'axer prioritairement ces actions sur des demandeurs d'emploi. La cible de 55% de participants sans emploi exprime cette ambition.

Pour 2021-2027, nous proposons une augmentation des objectifs compte tenu des priorités de l'OS à 55% de participants sans emploi :

- 50 % chômeurs
- 5 % inactifs

- **EECO02+CO04 – Participants sans emploi (Participants chômeurs y compris les chômeurs de longue durée et personnes inactives):** Sur 2014-2020, un coût unitaire de 980 € par parcours avait été identifié. Nous retenons ce même coût unitaire pour la prochaine programmation. Sur 2021-2027, avec une enveloppe FSE+ de 18 000 000 € + 7 000 000 € prévisionnels (coopérative d'activités), soit 41 666 667 € coût total (taux FSE+ de 60%), le nombre de participants au regard du coût unitaire prévisionnel est de 42 517 participants dont 55 % sans emploi soit :
  - Cible 2029 : [23385](#)
  - Cible intermédiaire 2024 : [6-3787016](#) (cible basée sur 30 % des objectifs)
- **EESO01 - Nombre d'entreprises de l'ESS accompagnées :** Sur 2014-2020, avec un coût unitaire basé sur 18 500 €, au regard de l'enveloppe disponible sur 2021-2027 de 13 340 000 € FSE+ soit 22 233 333 € de coût total, la cible 2029 est de 1 202.
  - Cible 2029 : 1 202
  - Cible intermédiaire 2024 : 361 (cible basée sur 30 % des objectifs)

Définition EESO01 - Nombre d'entreprises de l'ESS accompagnées : nombre d'entreprises de l'économie sociale et solidaire accompagnées par le FSE+. Cet indicateur est une déclinaison de l'indicateur EECO19 (nombre de micro, petites et moyennes entreprises y compris de coopératives et d'entreprises de l'économie sociale bénéficiant d'un soutien) mais limité au seul domaine de l'économie sociale et solidaire (domaine 138) et correspondant à l'indicateur proposé par le guide d'orientation pour la sélection des indicateurs FSE+ 21-27.

### Indicateurs de résultat

ID [5]	Thématique	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données [200]	Indicateur de réalisation de référence
EECR04	411 / 412	Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Participants	<a href="#">33%3122</a>	2021	<a href="#">7-71710839</a>	MDNA	EECO02+CO04

### **Bilan 2014-2020 et détermination de la valeur de référence :**

Sur la programmation précédente, concernant les programmes opérationnels de l'Aquitaine et du Poitou-Charentes, le nombre de chômeurs et inactifs participant s'élevait à 9 450. Parmi eux, 3 122 étaient en emploi à l'issue de l'action soit 33%.

Ce taux est retenu pour 2021-2027 **ainsi que la valeur 3122 en valeur de référence.**

Le taux de 33% correspond à une situation en emploi à la sortie immédiate de l'opération. A noter cependant compte tenu de la nature de l'opération le taux d'emploi peut progresser en lien avec l'aboutissement du projet de création qui peut intervenir plusieurs mois voire plus d'un an après la fin de l'action.

### **Cible 2029**

**EECR04 - Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation :**

**Cet indicateur renvoie à un indicateur de réalisation de référence « nombre total de personnes sans emploi » (EECO02+04).**

Les participants sans emploi en entrée dans l'action sont estimés à 23 385.

L'objectif de 33% appliqué à 23 385 participants correspond à 7 717 personnes exerçant un emploi.

**Le résultat doit exprimer une progression par rapport à la valeur de référence. La cible 2029 est donc de 3122+ 7717 participants en emploi attendus sur 21-27 soit un total de 10839 participants en emploi pour 2029.**



**AXE 4 – OS 4.5 « Améliorer la qualité, l’efficacité des systèmes d’éducation et de formation ainsi que leur adéquation au marché du travail, notamment par la validation de l’apprentissage non formel et informel, pour favoriser l’acquisition de compétences clés dont les compétences entrepreneuriales et numériques, et en promouvant la mise en place des systèmes de formation en alternance et d’apprentissage »**

Trois grandes thématiques ont été identifiées afin de représenter un minimum de 80 % de la maquette. Sachant que la thématique la plus importante reste « l’accès à l’orientation et l’évolution professionnelle sur le territoire (39 % de l’OS) ».

Le poids financier de cet objectif spécifique est de 13.38 % de l’axe 43.

**Indicateurs de réalisation**

ID [5]	Thématique	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
EESO02		Nombre d’actions liées à l’orientation.	Actions	60	200

Définition de l’indicateur spécifique : il s’agit du nombre d’actions déposées par les porteurs de projets. L’indicateur sera égal à 1 sur chaque opération déposée.

Le choix d’un indicateur spécifique « entité » s’est fait au regard des types d’actions couvertes dans les maquettes, majoritairement des actions dites « entités ». Le terme « action » désigne les projets soutenus. Par conséquent, si un même bénéficiaire déclare 2 projets, l’indicateur sera égal à 2.

**Bilan 2014-2020 :**

Dans le cadre du programme opérationnel de l’Aquitaine 2014-2020 (OS 2.2), le coût unitaire d’une action liée à l’orientation était évalué à 150 000 €.

**Cible :**

**Méthode : un premier travail a été effectué sur un échantillon représentatif des natures d’actions 14-20 transférables sur 21-27 en calculant des coûts unitaires sur ces actions. Les cibles ont été déterminées sur cette base.**

- **EESP01 - Nombre d'actions liées à l'orientation** : Sur 2014-2020, un coût unitaire de 150 000 € par action avait été identifié. Nous retenons ce même coût unitaire pour la prochaine programmation. Sur 2021-2027, avec une enveloppe FSE+ de 18 000 000 € prévisionnels soit 30 000 000 € coût total (taux d'intervention 60 %), le nombre d'actions prévisionnel s'élève à 200.
  - Cible 2029 : 200
  - Cible intermédiaire 2024 : 60 (cible basée sur 30 % des objectifs)

### Indicateurs de résultat

ID [5]	Thématique	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données [200]
EESR01		Nombre de personnes ayant bénéficié d'actions liées à l'orientation.	Personnes	<a href="#">240000</a>	<a href="#">2021</a>	<a href="#">480000</a>	MDNA

### Cible 2029 :

#### **EESR01 – Nombre de personnes ayant bénéficié d'actions liées à l'orientation :**

Définition de l'indicateur spécifique : il s'agit du nombre de personnes ayant bénéficié d'actions liées à l'orientation soutenues par le FSE+ déclaré par le porteur de projet. Sont prises en compte les personnes bénéficiaires directes de l'action pouvant être dénombrées que ce soit dans le cadre d'une action ponctuelle ou d'un programme d'actions sur la durée du projet. [Cet indicateur de résultat est lié à l'indicateur de réalisation EESO02 « Nombre d'actions liées à l'orientation ».](#)

[Le résultat doit exprimer une progression par rapport à une valeur de référence.](#) Sur la programmation 2014-2020, le nombre de participants aux actions liées à l'orientation était de 240 000 [bénéficiaires](#). Nous proposons de maintenir ce nombre à atteindre ce qui porterait [la cible à un total cumulé de 480000 bénéficiaires en 2029](#). Précisons ici qu'il s'agit bien du nombre de personnes ayant bénéficié d'actions liées à l'orientation et non les participants. Par conséquent, les indicateurs liés aux participants ne seront pas collectés.

**AXE 4 – OS 4.7 « Promouvoir l'apprentissage tout au long de la vie, notamment les possibilités de renforcement des compétences et de reconversion flexibles pour tous en tenant compte des compétences entrepreneuriales et numériques, mieux anticiper les changements et les nouvelles exigences en matière de compétences fondées sur les besoins du marché du travail, faciliter les transitions professionnelles et promouvoir la mobilité professionnelle »**

**Indicateurs de réalisation**

ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
EECO02+CO04	Participants sans emploi.	Participants	10842	36140

**Bilan 2014-2020 :**

Sur la période 14/20, 87% des participants étaient chômeurs. Les programmes opérationnels du Limousin et du Poitou-Charentes ne concernaient que les chômeurs en début de programmation.

**Cibles :**

**Méthode : un premier travail a été effectué sur un échantillon représentatif des natures d'actions 14-20 transférables sur 21-27 en calculant des coûts unitaires sur ces actions. Les cibles ont été déterminées sur cette base. Les crédits mobilisés sur les actions d'accompagnement de la transformation de l'appareil de formation ont été estimés à plus de 4.5%, les crédits portant directement sur les participants ont été estimés à 72 279 716 €.**

**Pour 2021-2027**, se basant sur le bilan précédemment exposé, il est proposé de retenir les objectifs suivants pour le nombre de participants :

- 85 % chômeurs
- 5 % inactifs

- **EECO02+CO04 – Participants sans emploi (chômeurs y compris les chômeurs de longue durée et inactifs) :** Sur 2014-2020, un coût unitaire de 3 000 € par parcours avait été identifié. Nous retenons ce même coût unitaire pour la prochaine programmation. Sur 2021-2027, avec une enveloppe FSE+ de 72 279 716 € prévisionnels, soit coût total de ~~120 205 239~~ **120 466 194 €** (taux FSE+ de 60%), le nombre de participants au regard du coût unitaire prévisionnel est de ~~40 068 155~~ **participants dont 90 % sans emploi soit 36140.**
  - Cible 2029 : 36140
  - Cible intermédiaire 2024 : ~~10812~~ **10842** (cible basée sur 30 % des objectifs)

## Indicateurs de résultat

ID [5]	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données [200]	Remarques	Indicateur de réalisation de référence
EECR03	Participants obtenant une qualification au terme de leur participation.	Participants	<a href="#">14628</a>	2021	<a href="#">26675</a>	MDNA	Objectif de 30 %.	EECO01 (total participants)

### Bilan 2014-2020 et valeur de référence

Sur la programmation 2014-2020, le [nombre](#) de participants obtenant une qualification au terme de leur participation sur les régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes s'élevait [en 2021 à 14628 participants soit 26 % du total des participants sur la période. Nous proposons de retenir 14628 en valeur de référence.](#)

### Cible 2029 :

#### **EECR03 – Participants obtenant une qualification au terme de leur participation :**

[Cet indicateur de résultat renvoie en indicateur de réalisation de référence au total des participants EECO01](#)

Nous proposons pour 2021-2027 de porter le ratio [de participants obtenant une qualification au terme de leur participation](#) à 30 %. Ce taux se rapporte à l'ensemble des participants de l'OS. Il exprime la part des participants de l'OS qui obtiennent une qualification. Cette estimation est basée sur une répartition des natures d'actions de l'OS dont les actions qualifiantes et sur le nombre potentiel de participants à ces actions qualifiantes [en se basant sur une hypothèse de 40% du montant de l'OS et 82% du taux de réussite sur ces formations qualifiantes.](#)

#### Détermination de la cible de résultat

[Le taux de 30 % appliqués sur une base d'un total de 3614040 155 participants attendus \(EECO021\)+CO04\) porterait la cible à 12 047 participants obtenant une qualification sur la période 2021-2027.](#)

[Le résultat doit exprimer une progression par rapport à une valeur de référence. En prenant en compte la référence de 14628 participants qualifiés en 2014-2020 et la cible de 12047 participants qualifiés en 2021-2027 on obtient un total cumulé en 2029 de 26675 participants obtenant une qualification.](#)



## Axe 5 FEDER Une Nouvelle-Aquitaine qui accompagne ses territoires pour répondre à leurs défis économiques, sociaux et environnementaux (FEDER)

### AXE 5 – OS 5.1 « Mesures en faveur d'un développement social, économique et environnemental intégré, du patrimoine culturel et de la sécurité dans les zones urbaines »

#### Indicateurs de réalisation

ID [5]	Thématique	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
RCO74	511/512/513	Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement urbain intégré	Population	3 576 628	3 576 628
RCO075	511/512/513	Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Nombre	16	16
RCO076	511/512/513	Projets intégrés de développement territorial soutenus	Nombre	67	336

#### Cibles :

- **RCO74 – Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement urbain intégré** : la donnée retenue est celle de l'INSEE pour l'année 2017 soit 3 576 628 habitants.
  - Cible 2029 : 3 576 628
  - Cible intermédiaire 2024 : 3 576 628
- **RCO75 – Stratégies intégrées de développement territorial soutenues** : l'indicateur est basé sur le nombre de contrats régionaux établis par le pôle Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'attractivité régionale du Conseil régional de Nouvelle Aquitaine. Ce nombre de contrats régionaux s'élève à 16.
  - Cible 2029 : 16
  - Cible intermédiaire 2024 : 16

- **RCO76 – Projets intégrés de développement territorial soutenus** : l’hypothèse retenue est celle de 3 projets par an par territoire comprenant des projets structurants soit 336.
  - Cible 2029 : 336
  - Cible intermédiaire 2024 : 67 (cible basée sur 20 % des objectifs)

### Indicateurs de résultat

ID [5]	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données [200]
RCR01	Emplois créés	Emploi à temps plein annuel	0	2021	140	MDNA

### Choix de l’indicateur :

L’indicateur emploi permet de mesurer la principale valeur ajoutée d’une intervention d’où sa sélection ici pour évaluer les résultats obtenus. L’indicateur est renseigné à l’engagement et ensuite un an après la réalisation. Une vérification permet de s’assurer de l’adéquation entre les deux données.

### Bilan :

Le coût moyen constaté d’un emploi rapporté à un investissement est de 250 000 €. C’est ce même coût qui est retenu pour le calcul de cet indicateur.

### Cible 2029 :

**RCR01 – Emploi créé** : On estime que 1/3 des projets pourront donner lieu à des créations d’emplois (nouvelles activités, nouveaux services...) Sur 2021-2027, avec une enveloppe FEDER de 20 978 830 € prévisionnels soit un coût total de 34 964 717 € (taux d’intervention 60 %), la valeur cible en 2029 est de 140.

### Aléas

Les principaux aléas sur cet OS

- La réponse à l’appel à candidature – certains territoires pourraient ne pas candidater
- La sélection des stratégies : certaines stratégies pourraient être trop éloignées des critères de sélection
- La population ciblée dépendra des stratégies sélectionnées
- Le volume de réalisation dépend étroitement de la mobilisation du territoire sur la durée du programme
- Sur les résultats, l’effet emploi dépendra de la nature et de l’ampleur des opérations sélectionnées notamment autour des services à la population.

**AXE 5 – OS 5.2 « Encourager le développement social, économique et environnemental intégré et inclusif ainsi que la culture, le patrimoine naturel, le tourisme durable et la sécurité ailleurs que dans les zones urbaines »**

**Indicateurs de réalisation**

ID [5]	Thématique	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
RCO74	511/512/513	Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement urbain intégré	Population	2 518 537	2 518 537
RCO75	511/512/513	Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Stratégies	38	38
RCO76	511/512/513	Projets intégrés de développement territorial soutenus	Projets	160	798

**Cibles :**

- **RCO074 – Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement urbain intégré** : la donnée retenue est celle de l'INSEE pour l'année 2017 soit 2 518 537 habitants.
  - Cible 2029 : 2 518 537
  - Cible intermédiaire 2024 : 2 518 537
- **RCO75 – Stratégies intégrées de développement territorial soutenues** : l'indicateur est basé sur le nombre de contrats régionaux établis par le pôle Délégation à l'Aménagement du Territoire et à l'attractivité régionale soit 38.
  - Cible 2029 : 38
  - Cible intermédiaire 2024 : 38
- **RCO76 – Projets intégrés de développement territorial soutenus** : l'hypothèse retenue est celle de 3 projets par an par territoire comprenant des projets structurants soit 798.
  - Cible 2029 : 798
  - Cible intermédiaire 2024 : 160 (cible basée sur 20 % des objectifs)



## Indicateurs de résultat

ID [5]	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données [200]
RCR01	Emplois créés	Emploi à temps plein annuel	0	2021	136	MDNA

### Choix de l'indicateur :

L'indicateur emploi permet de mesurer la principale valeur ajoutée d'une intervention d'où sa sélection ici pour évaluer les résultats obtenus. L'indicateur est renseigné à l'engagement et ensuite un an après la réalisation. Une vérification permet de s'assurer de l'adéquation entre les deux données.

### Bilan :

Le coût moyen constaté d'un emploi rapporté à un investissement est de 250 000 €. C'est ce même coût qui est retenu pour le calcul de cet indicateur.

### Cible 2029 :

**RCR01 – Emploi créé :** On estime que 1/3 des projets pourront donner lieu à des créations d'emplois (nouvelles activités, nouveaux services...). Sur 2021-2027, avec une enveloppe FEDER de 20 476 703 € prévisionnels soit un coût total de 34 127 838 € (taux d'intervention 60 %), la valeur cible en 2029 est 136

### Aléas

Les principaux aléas sur cet OS

- La réponse à l'appel à candidature – certains territoires pourraient ne pas candidater
- La sélection des stratégies : certaines stratégies pourraient être trop éloignées des critères de sélection
- La population ciblée dépendra des stratégies sélectionnées
- Le volume de réalisation dépend étroitement de la mobilisation du territoire sur la durée du programme
- Sur les résultats, l'effet emploi dépendra de la nature et de l'ampleur des opérations sélectionnées notamment autour des services à la population.

## Axe 6 – Une Nouvelle-Aquitaine qui soutient le développement des infrastructures numériques

### Axe 6 – OS 1.5 « Renforcer la connectivité numérique » (FEDER)

#### Indicateurs de réalisation

ID [5]	Indicateur [255]	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
RSO07	<u>Infrastructures numériques hautement sécurisées à dimension régionale</u>	<u>Nombre d'infrastructures</u>	1	<u>3</u>

Cet objectif spécifique comprend les actions correspondant :

- Au numérique au service des citoyens et des services publics (en lien avec les domaines 33-36)
  - RSO07 : Pour les actions vers les citoyens et services public, la cible de l'intervention est définie en termes d'infrastructures numériques hautement sécurisées à dimension régionale (RSO07)
    - Pour 2029 le nombre d'organismes pouvant bénéficier de la mesure est estimé à 3.
    - Cible intermédiaire 2024 : 1

#### Indicateurs de résultat

ID [5]	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)	Source des données	Remarques
RSR05	Sites connectés à un réseau sécurisé à haut débit	Organismes	0	2021		500	MDNA ou autre base de données régionale	

## Cible 2029

- **RSR05 – Sites connectés à un réseau sécurisé à haut débit** : Cet indicateur doit rendre compte du nombre de sites géographiques différents au sein de la région Nouvelle-Aquitaine (lycées, établissements d'enseignement et de recherche, des établissements de santé, etc.) interconnectés au sein d'un réseau établi dans le cadre de l'achat de droits irrévocables d'usages (IRU). La valeur de la cible en 2029 correspond au recensement effectué par la Délégation du numérique du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine de sites appelés à rejoindre le projet. L'objectif ciblé à l'horizon 2029 est de 500 sites.

## Aléas

- Considérant l'indicateur RSR05, les éléments de contexte pouvant avoir une influence sur l'atteinte de l'objectif ciblé peuvent se définir comme :
  - Un décalage temporel entre la volonté de raccordement affiché par un site et son raccordement effectif,
  - Un schéma organisationnel des bénéficiaires/sites qui ne s'inscrit plus dans le projet (changement de paradigme, bilan mitigé de l'utilisation du réseau et souhait d'utiliser une alternative ...).
  - En outre, des difficultés techniques et de raccordement, ou d'acquisition de matériel nécessaire à l'utilisation du réseau peuvent empêcher d'atteindre la cible fixée.

## Liste des indicateurs de réalisation par OS

Tableau 2: Indicateurs de réalisation

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur intermédiaire (2024)	Valeur cible (2029)
1	1.1	FEDER	Transition	RCO01	Entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	341	1705
1	1.1	FEDER	Transition	RCO02	Entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	5	24
1	1.1	FEDER	Transition	RCO04	Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	336	1681
1	1.1	FEDER	Transition	RCO06	Chercheurs travaillant dans des structures de recherche bénéficiant d'un soutien	Chercheurs	226	2151
1	1.1	FEDER	Transition	RCO10	Entreprises coopérant avec des organismes de recherche	Entreprises	2	10
1	1.2	FEDER	Transition	RCO01	Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont : micro, petites, moyennes, grandes)	Entreprises	300	1002
1	1.2	FEDER	Transition	RCO02	Entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	19	64
1	1.2	FEDER	Transition	RCO04	Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	281	938
1	1.2	FEDER	Transition	RCO14	Organismes publics bénéficiant d'un soutien pour le développement d'applications et d'usages numériques	Organismes Publics	3	13
1	1.3	FEDER	Transition	RCO01	Entreprises bénéficiant d'un soutien (dont : micro, petites, moyennes, grandes)	Entreprises	1049	5243
1	1.3	FEDER	Transition	RCO02	Entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	29	146
1	1.3	FEDER	Transition	RCO03	Entreprises bénéficiant d'un soutien au moyen d'instruments financiers	Entreprises	23	113
1	1.3	FEDER	Transition	RCO04	Entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	997	4984
1	1.3	FEDER	Transition	RCO15	Capacités créées d'incubation des entreprises	Entreprises	9	44

1	1.4	FEDER	En transition	RSO01	Nombre d'établissements et centres de formation soutenus	Etablissements	13	42
2	2.1	FEDER	Transition	RCO18	Logements bénéficiant d'un soutien pour l'amélioration de la performance énergétique	Logements	1050	10500
2	2.1	FEDER	Transition	RCO19	Bâtiments publics faisant l'objet d'un soutien pour l'amélioration de leur performance énergétique	Mètres carrés (M²)	12000	61500
2	2.2	FEDER	Transition	RCO22	Capacité de production supplémentaire d'énergies renouvelables	MégaWatt (MW)	0.8	4
2	2.2	FEDER	Transition	RSO02	Conduites de réseaux de chauffage et de climatisation urbaine nouvellement construites ou améliorées [CV1] [AD2]	Kilomètres (Km)	11	56
2	2.2	FEDER	Transition	RSO03	Production de biométhane injectée	MégaWatt.heure par an (MW/h/an)	65 100	325 500
2	2.4	FEDER	Transition	RSO04	Actions de sensibilisation	Actions	8	28
2	2.4	FEDER	Transition	RCO27	Stratégies nationales et infranationales pour l'adaptation au changement climatique	Stratégies	15	51
2	2.5	FEDER	Transition	RSO04	Actions de sensibilisation	Actions	6	21
2	2.5	FEDER	Transition	RSO05	Nombre d'obstacles à l'écoulement des cours d'eau aménagés ou supprimés (trame bleue)	Obstacles	25	75
2	2.6	FEDER	Transition	RSO04	Actions de sensibilisation	Actions	6	21
2	2.6	FEDER	Transition	RCO34	Capacité supplémentaire pour le recyclage des déchets	Tonnes/an	460 000	1 610 000
2	2.7	FEDER	Transition	RSO04	Actions de sensibilisation	Actions	21	70
2	2.7	FEDER	Transition	RSO06	Nombre de territoires engagés dans une stratégie locale de biodiversité	Nombre / an	150	500
3	2.8	FEDER	Transition	RCO58	Pistes cyclables bénéficiant d'un soutien	Km	14	73
3	2.8	FEDER	Transition	RCO54	Connexions intermodales nouvelles ou modernisées	Connexions intermodales	1	19
4	4.1	FSE	En transition	EECO02-04	Personnes sans emploi	Participants	7016	23385

4	4.1	FSE	En transition	EESO01	Nombre d'entreprises de l'ESS accompagnées	Entreprises	361	1202
4	4.5	FSE	En transition	EESO02	Nombre d'actions liées à l'orientation.	Actions	60	200
4	4.7	FSE	En transition	EECO02-04	Personnes sans emploi	Participants	10842	36140
5	5.1	FEDER	En transition	RCO74	Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement urbain intégré	Personnes	3 576 628	3 576 628
5	5.1	FEDER	En transition	RCO75	Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Contributions aux stratégies	16	16
5	5.1	FEDER	En transition	RCO76	Projets intégrés de développement territorial soutenus	Projets	67	336
5	5.2	FEDER	En transition	RCO74	Population couverte par des projets dans le cadre de stratégies de développement urbain intégré	Personnes	2 518 537	2 518 537
5	5.2	FEDER	En transition	RCO75	Stratégies intégrées de développement territorial soutenues	Contributions aux stratégies	38	38
5	5.2	FEDER	En transition	RCO76	Projets intégrés de développement territorial soutenus	Projets	160	798
6	1.5	FEDER	En transition	<a href="#">RSO07</a>	<a href="#">Infrastructures numériques hautement sécurisées à dimension régionale</a>	<a href="#">Nombre d'infrastructures</a>	1	<a href="#">3</a>

## Liste des indicateurs de résultats par OS

Tableau 3: Indicateurs de résultat

Priorité	Objectif spécifique	Fonds	Catégorie de régions	ID	Indicateur	Unité de mesure	Valeur de base ou de référence	Année de référence	Valeur cible (2029)	Source des données	Remarques
1	1.1	FEDER	Transition	RCR102	Emplois de recherche créés dans entités bénéficiant d'un soutien	Emplois à temps plein (ETP)	0	2021	224	MDNA	
1	1.2	FEDER	Transition	RCR13	Entreprises atteignant une forte intensité numérique	Entreprises	0	2021	51	MDNA	
1	1.2	FEDER	Transition	<a href="#">RSR06</a>	<a href="#">Population régionale en capacité d'accès au service numérique</a>	<a href="#">Population</a>	<a href="#">2 315 594</a>	2021	6 148 663	MDNA	
1	1.3	FEDER	Transition	RCR02	Investissements privés complétant un soutien public	Euros	0	2021	145 416 182	MDNA	
1	1.3	FEDER	Transition	RCR19	Entreprises à chiffres d'affaires plus élevé	Entreprises	0	2021	181	MDNA	
1	1.4	FEDER	En transition	RSR01	Nombre de bénéficiaires de ces actions	Bénéficiaires	0	2021	2 250 000	MDNA	
2	2.1	FEDER	Transition	RCR026	Consommation d'énergie primaire annuelle	MWh/an	<a href="#">193 889</a>	2021	103 015	MDNA	
2	2.1	FEDER	Transition	RCR029	Emissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO <sub>2</sub> eq/an	19 388.9	2021	10 301.5	MDNA	
2	2.2	FEDER	Transition	RCR031	Total de l'énergie renouvelable produite	MégaWatt.heure par an (MW/h/an)	0	2021	415 040	MDNA	
2	2.2	FEDER	Transition	RCR029	Emissions de gaz à effet de serre	Tonnes de CO <sub>2</sub> eq/an	<a href="#">94 214</a>	2021	<a href="#">17 332.7</a>	MDNA	
2	2.4	FEDER	Transition	RSR02	Personnes ciblées par les actions de sensibilisation	Personnes	0	2021	280 000	MDNA	

2	2.5	FEDER	Transition	RSR02	Personnes ciblées par les actions de sensibilisation	Personnes	0	2021	210 000	MDNA	
2	2.5	FEDER	Transition	RSR03	Linéaires de cours d'eau réouverts	Km	0	2021	450	MDNA	
2	2.6	FEDER	Transition	RSR02	Personnes ciblées par les actions de sensibilisation	Personnes	0	2021	280 000	MDNA	
2	2.6	FEDER	Transition	RCR47	Déchets recyclés	Tonnes/an	0	2021	1 288 000	MDNA	
2	2.7	FEDER	Transition	RSR02	Personnes ciblées par les actions de sensibilisation	Personnes	0	2021	700 000	MDNA	
2	2.7	FEDER	Transition	RSR04	Population des territoires concernés par une stratégie locale de biodiversité	Personnes	0	2021	300 000	MDNA	
3	2.8	FEDER	Transition	RCR62	Nombre annuel d'usagers des transports publics nouveaux ou modernisés	Utilisateurs annuels	0	2021	39 139 587	MDNA	
4	4.1	FSE	En transition	ECCR04	Participants exerçant un emploi, y compris à titre indépendant, au terme de leur participation	Participants	0	2021	7 717	MDNA	Objectif de 33 %.
4	4.5	FSE	En transition	EESR01	Nombre de personnes ayant bénéficié d'actions liées à l'orientation.	Personnes	0	2021	240 000	MDNA	
4	4.7	FSE	En transition	ECCR03	Participants obtenant une qualification au terme de leur participation.	Participants	0	2021	12047	MDNA	Objectif de 30 %.
5	5.1	FEDER	En transition	RCR01	Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Emplois à temps plein (ETP) annuels	0	2021	140	MDNA	
5	5.2	FEDER	En transition	RCR01	Emplois créés dans des entités bénéficiant d'un soutien	Emplois à temps plein (ETP) annuels	0	2021	136	MDNA	
6	1.5	FEDER	En transition	RSR05	Sites connectés à un réseau sécurisé à haut débit	Sites	0	2021	500	MDNA	